



2

DELTA Actualité

JUILLET 2002

Chères adhérentes, chers adhérents et futurs adhérents,

Le **8 juin 2002**, votre association a demandé à monsieur le maire de bien vouloir créer une Z.A.P sur les terres agricoles des fermes de la Tasse et de Montmort. Après un accord de principe, le dossier est « figé » depuis notre demande.

Qu'est-ce qu'une Z.A.P ? La Z.A.P (Zone Agricole Protégée) est outil de réflexion mis en place par la nouvelle loi d'orientation agricole 2001 pour ne pas urbaniser des terres cultivées sans prendre en compte les influences sur la qualité de vie de la population. C'est un statut de protection juridique défini par la loi qui s'adapte au contexte périurbain. Son évolution est possible si l'intérêt est reconnu d'utilité publique.
Pourquoi une Z.A.P ? Sans être une réserve, elle garantit la pérennité de l'accueil et de l'ambiance rurale qui entoure notre village et que nous voulons tous conserver. En votant pour ce projet, nos élus municipaux exprimerons leur volonté de protéger durablement notre commune de l'urbanisation qui la menace (Déviation, Autoroute, Zone industrielle, Décharge). Les documents d'urbanisme (SDRIF, SCOT, PLU, POS) sont révisables selon la volonté des élus locaux commune, canton, les départements, le gouvernement. La Z.A.P subsiste à tous les courants électoraux. Elle oblige une réflexion face à un banal mais combien tragique coup de crayon sur un plan cadastral